

Rapport annuel 2020-2021

du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Mandat

Aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire [d'après la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*].

Mission

Le COQES guide l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario grâce à des recherches faisant autorité, à la communication performante de données judicieuses et à des solutions factuelles aux difficultés auxquelles fait face le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Vision

Le COQES cherche à influencer sur les décisions, pratiques et politiques clés grâce auxquelles le système postsecondaire public de l'Ontario exercera un leadership au pays comme à l'étranger et à procurer aux Ontariens les meilleures chances de mobilité sociale et de réussite économique.

Valeurs

La primauté de la recherche indépendante de grande qualité : Le COQES maintient sa position distincte dans les milieux de la recherche en tant qu'organisme crédible, faisant autorité et influent, grâce à une base d'analyses indépendantes, impartiales et de grande qualité, de manière à prodiguer les meilleurs conseils factuels au gouvernement et aux établissements d'enseignement postsecondaire. Parce qu'il prête attention aux tendances naissantes, le COQES est en mesure de se consacrer aux nouvelles voies de recherche lorsque l'occasion se présente.

La coopération étroite avec des chefs de file et intervenants à l'échelle mondiale : Grâce au point de vue général du COQES relativement à la recherche, aux politiques et à la pratique en matière d'enseignement supérieur, le gouvernement de l'Ontario bénéficie des idées, des réflexions et des résultats de recherche les plus approfondis. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement de l'Ontario passe par de nombreuses épreuves que d'autres gouvernements au Canada et à l'échelle mondiale affrontent également. Le travail du COQES est renforcé par les rapports qu'il entretient avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires. Au moyen de ces liens, nous donnons aux décideurs ontariens l'accès aux conceptions les plus avancées, desquelles découlent les décisions éclairées, la collaboration et l'innovation.

La communication accessible et judicieuse : Parce qu'il cherche à résoudre la discontinuité entre les connaissances issues de la recherche et leur utilisation effective pour surmonter les épreuves urgentes dans le domaine de l'enseignement supérieur, le COQES contribue à la circulation fructueuse des solutions factuelles dans la mise au point de politiques et de pratiques exemplaires.

Le positionnement en faveur de la collecte et de la transparence des données : Notre travail pâtit des énormes disparités qui perdurent à l'échelle provinciale et nationale relativement aux données. Or, celles-ci sont indispensables à la prise de décisions factuelles sur les politiques. Le COQES continue de militer en faveur d'une transparence, d'une ouverture et d'une globalité accrue dans les données sur l'enseignement supérieur, de concert avec les établissements d'enseignement, les organisations intéressées et les gouvernements.

La responsabilisation en tant qu'outil essentiel au rehaussement du système : Afin de rehausser l'accessibilité et la qualité de l'enseignement postsecondaire en Ontario, le COQES examine les modèles de conception du système qui ont cours à l'échelle planétaire. Cette démarche se situe au cœur de notre mandat de responsabilisation.

La capacité d'adaptation aux priorités et aux mandats du gouvernement : Le COQES veille à ce que les recherches et les évaluations factuelles de la plus grande qualité guident la prise de décisions liées aux politiques et la pratique, en phase avec le ministère des Collèges et Universités.

La capacité d'atteindre nos objectifs : Le COQES tient à ce que notre vision de l'enseignement postsecondaire en Ontario se concrétise grâce à l'optimisation de la portée de notre structure organisationnelle et de l'intervention des membres de notre personnel.

Message de la présidente-directrice générale et du conseil d'administration

La dernière année aura été marquée par le renouveau et l'enthousiasme au cours d'une période éprouvante pour l'Ontario et le secteur de l'enseignement postsecondaire. La pandémie de COVID-19 s'est répercutée dans toute la société. Elle aura permis de tirer davantage au clair l'importance d'un système d'enseignement postsecondaire de grande qualité de même que notre rôle dans l'appui à ce système et d'y prêter une attention soutenue. Les collèges et universités de l'Ontario doivent jouer un rôle crucial dans la relance économique à venir par la création d'une voie d'accès à un avenir équitable et prospère pour les étudiants. Par la mise au point des compétences transférables et des modèles d'apprentissage permanent nécessaires pour naviguer dans un marché du travail qui évolue rapidement, le système d'enseignement postsecondaire jette déjà les bases de cet avenir. Des analyses et des recherches factuelles de grande qualité sont essentielles et le COQES est fier d'assumer ce rôle crucial.

En 2020-2021, d'importants changements ont eu lieu au COQES. Après une longue transition, un nouveau groupe de direction, y compris une nouvelle présidente-directrice générale et une nouvelle vice-présidente, Recherche et politiques, est entré au service de l'organisme et s'est mis à concevoir un nouveau plan de recherche pour les années à venir. Ce nouveau cadre de recherche traite d'enjeux cruciaux dans chacun des domaines fondamentaux du mandat du COQES : l'accès, la qualité, la différenciation et la durabilité. Il découle de vastes consultations auprès de collègues du secteur et de partenaires des collèges et universités, d'associations étudiantes, du gouvernement, d'instances éducatives en Ontario et de groupes sans but lucratif. Les nouveaux projets de recherche se sont déroulés au ralenti avant la transition de la direction, mais le nouveau cadre de recherche montre la voie à suivre par le gouvernement et le secteur de l'enseignement postsecondaire pour en arriver à une hausse de la productivité à valeur élevée.

Pour réaliser ce programme, plusieurs nouveaux chercheurs se sont ajoutés à notre effectif. Le dynamisme et l'enthousiasme au COQES augmentent considérablement au fur et à mesure que nous progressons dans notre travail. Sur le plan logistique, la dernière année s'est également révélée éprouvante. Pendant que la pandémie de COVID-19 contraignait le COQES à fonctionner intégralement en télétravail de façon temporaire, le démantèlement de notre bureau effectif à la fin du bail nous a fait passer complètement en mode virtuel dans un avenir prévisible. La passion et l'engagement de l'équipe ont rendu cette transition aussi harmonieuse que possible, et nous avons hâte de collaborer à la détermination des critères du nouvel emplacement effectif après l'achèvement du processus d'examen du COQES.

Malgré les épreuves liées au télétravail et l'accès limité aux centres de recherche et de données de Statistique Canada, le COQES a réalisé plusieurs excellents produits de recherche qu'il a transmis à ses parties prenantes en 2020-2021.

Fort d'un agencement de rapports de recherche volumineux, de commentaires concis et de notes documentaires, le COQES a produit des travaux qui traitent des enjeux cruciaux de l'heure et du monde après la pandémie. La recherche sur l'accessibilité de l'apprentissage à distance, les répercussions de la diffusion en temps réel sur l'équité à l'école secondaire, le système d'apprentissage en Ontario, l'amélioration des compétences en numératie et les nouveautés dans la reconnaissance des titres de compétences figurent parmi les projets publiés en 2020-2021. Nous avons également lancé un nouveau site Web afin que les travaux du COQES soient accessibles et faciles à consulter.

Par ailleurs, nous tenons à remercier deux personnes qui ont quitté le COQES cette année après avoir apporté beaucoup à l'organisme. D'une part, après deux ans de service au conseil d'administration, dont

celui de président intérimaire du conseil d'administration, Scott Carson a mené son mandat à bien. D'autre part, Diana Macri, directrice générale de longue date, a pris sa retraite en avril après plus d'une décennie au service du COQES. Les deux ont joué un rôle inestimable pour aider le COQES à traverser une période éprouvante et le mettre en mesure de réussir à l'avenir. Nous leur souhaitons la meilleure des chances.

Nous avons hâte de rendre compte, dans notre prochain rapport annuel, de la façon dont nous avons surmonté les obstacles et les épreuves en lien avec la pandémie de COVID-19. Les travaux réalisés par le COQES au cours de la dernière année et de l'année à venir joueront un rôle crucial pour inspirer les politiques et solutions du gouvernement et des établissements d'enseignement qui permettront aux étudiants, aux employeurs et au public de réussir à l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janice Deakin'.

Janice Deakin
Président et chef de la direction

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Suzanne Herbert'.

Suzanne Herbert
Président du conseil d'administration (par intérim)

Bilan de l'année

Au cours des dernières années, le COQES a donné suite à l'attention prêtée par le gouvernement à la viabilité et à la responsabilisation financières par une réorientation vers davantage de projets de recherche conçus à l'interne plutôt que de dépendre fortement des travaux de chercheurs externes. L'attention prêtée aux projets internes permet au COQES de donner suite en temps réel aux besoins du gouvernement ainsi qu'à ce qui se passe dans le secteur de l'enseignement supérieur. La pandémie de COVID-19 a eu pour effet de restreindre dans une certaine mesure l'accès aux données, mais le personnel de recherche du COQES a su s'adapter et faire montre d'ingéniosité dans la réalisation de projets de recherche utiles qui fournissent une orientation à propos du milieu actuel et de l'avenir. Voici quelques points saillants des projets en 2020-2021.

Accessibilité de l'enseignement à distance durant la COVID-19

La transition rapide vers l'apprentissage à distance que la pandémie de COVID-19 a occasionnée a comporté des retombées considérables sur l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire. Pour bien comprendre l'expérience vécue par les élèves – notamment handicapés – et leurs besoins, des chercheurs du COQES ont interviewé des représentants des élèves, des professeurs et des membres et du personnel des collèges et universités de l'Ontario, ainsi que des porte-paroles locaux. Ils ont également sondé plus de 600 élèves, dont environ 200 qui disent présenter un handicap. L'étude a révélé que les élèves handicapés avaient plus tendance à relater qu'ils avaient éprouvé des difficultés après la mise en ligne intégrale des cours que les autres élèves. En outre, de nombreux problèmes liés à leur apprentissage n'étaient pas inédits, mais plutôt amplifiés par la pandémie. Le rapport présente également une série de recommandations visant à élargir l'accessibilité de l'enseignement à distance à l'avenir.

Décloisonnement

L'Ontario est la seule province au pays qui dirige les élèves vers des volets théorique et non théorique dès la 9^e année. Les données probantes recueillies en Ontario et à l'étranger montrent que cette pratique désavantage de nombreux élèves, en particulier les élèves racisés et à faible revenu. À partir d'un atelier tenu en décembre 2019 par le COQES et People for Education, le rapport *Décloisonnement en Ontario : historique, données probantes et réflexions des éducateurs* préconise l'étendue des initiatives gouvernementales de décloisonnement aux matières de la 9^e et de la 10^e année. Le rapport renferme également une série de recommandations visant à améliorer le succès des initiatives de décloisonnement.

Apprentissage

La formation en apprentissage est reconnue comme étant un parcours qui mène vers une carrière dans les métiers, mais l'on en sait moins sur les personnes qui suivent un programme d'apprentissage et les résultats qu'ils obtiennent sur le marché du travail. Le COQES a produit deux rapports visant à mieux comprendre le système d'apprentissage de la province et à donner un aperçu d'un parcours postsecondaire qui est parfois négligé. Les rapports révèlent que de nombreux apprentis avaient obtenu un titre d'études postsecondaires avant d'entreprendre leur programme et que la plupart d'entre eux commençaient un apprentissage à partir du marché du travail.

Compétences en numératie

Dans la foulée des préoccupations publiques selon lesquelles les étudiants qui commencent des études dans les collèges et universités de l'Ontario ne possèdent pas les compétences fondamentales en mathématiques et en numératie, le COQES et le Centre for Mathematics Education du Fields Institute ont tenu un atelier en décembre 2019 qui a réuni des spécialistes en numératie du gouvernement, des universités, des collèges et des écoles primaires et secondaires. L'atelier a constitué une première étape importante en vue de faire progresser l'acquisition de compétences en numératie dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Dans le prolongement de la réussite de cet événement, un rapport paru subséquemment recommande que l'enseignement des compétences en numératie ne soit pas uniquement du ressort des écoles primaires et secondaires de la province. Le rapport préconise une évaluation plus efficace des compétences en numératie des étudiants postsecondaires et l'élaboration de nouvelles stratégies pour enseigner les notions de calcul dans les collèges et universités.

Microtitres de compétences

Les microtitres de compétences sont devenus un élément en plein essor dans le paysage de l'enseignement postsecondaire, malgré les incertitudes comme quoi ils ne sont pas pleinement compris par beaucoup de gens. Le COQES a lancé un projet en 2020 pour sonder les employeurs, les représentants des établissements d'enseignement postsecondaire et les Canadiens au sujet de leur connaissance et de leur perception des microtitres de compétences. Le rapport intégral n'a été publié qu'en mai 2021, mais un premier aperçu des données est paru dans le blogue du COQES en 2020. On y trouve un examen préliminaire des réponses au sondage et la première version d'une typologie et d'une définition pour apporter des éclaircissements à propos des microtitres de compétences.

Évaluations pour le gouvernement

En 2019-2020, le rôle joué par le COQES s'est élargi encore davantage. Le gouvernement de l'Ontario a adopté des dispositions législatives qui étendent la fonction du COQES à l'évaluation des programmes et services dont le Ministère assure le financement. Le COQES fera l'examen factuel des programmes, services et paiements de transfert à l'échelle postsecondaire qu'il présentera ensuite au Ministère pour permettre aux responsables en question de prendre des décisions approfondies et judicieuses. Comme il est indiqué dans la lettre de mandat, le Ministre a demandé au COQES de déterminer si le financement ministériel des programmes d'accès était affecté là où les besoins étaient les plus grands. En janvier 2021, le COQES a soumis au Ministère son évaluation de l'OPAIP (programme d'accès et d'intégration à l'enseignement postsecondaire de l'Ontario) et son évaluation du programme Passeport pour ma réussite est attendue en 2021-2022.

Liberté d'expression sur le campus

Le ministre des Collèges et Universités exige des collèges et universités financés par les fonds publics qu'ils élaborent, appliquent et observent une politique sur la liberté d'expression qui respecte la norme minimale établie par le Ministre. L'objectif de la Politique de l'Ontario en matière de liberté d'expression sur les campus est de faire en sorte que l'ensemble des collèges et universités disposent d'une politique solide et claire qui est uniforme d'un établissement d'enseignement à l'autre. Les règlements pris en application de la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* ont été modifiés; le COQES est désormais tenu de rendre compte de la façon dont les établissements d'enseignement postsecondaire prennent en compte la liberté d'expression. Il doit aussi présenter des rapports et des recommandations au Ministre en fonction des résultats de son examen. Les établissements d'enseignement doivent soumettre des rapports annuels décrivant en détail la mise en

œuvre de leurs politiques en matière de liberté d'expression. Le document *La liberté d'expression sur les campus – Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario* est paru en décembre 2020.

Mesures du rendement du COQES en 2020-2021

Paramètres du rendement de l'organisme

Les paramètres du rendement du COQES rendent compte des retombées et de la portée du programme de recherche et de l'utilisation responsable et judicieuse des fonds publics. Ces paramètres visent à fournir des mesures transparentes et axées sur les résultats qui sont pertinentes et simples. L'utilisation de paramètres de déclaration du rendement de la recherche est un processus épineux auquel il faudra apporter des rajustements à l'avenir.

Recherche

La recherche est au cœur des travaux du COQES. Les paramètres ci-après constituent un point de départ permettant de recueillir les résultats des recherches et les activités du personnel de recherche dans la transmission des renseignements aux parties prenantes et la collaboration à de nouveaux projets et initiatives. Concevoir des paramètres de déclaration des retombées des recherches se révèle éprouvant. De plus, il se peut que les mesures strictement quantitatives ne permettent pas de saisir la portée ni le rayonnement des travaux du COQES. Des initiatives sont en cours en vue de mettre au point un autre paramètre qualitatif à intégrer aux futurs plans d'activités.

Résultats des recherches : Nombre de publications rédigées par le COQES, y compris des rapports de recherche, des évaluations gouvernementales (dont l'examen annuel sur la liberté d'expression), des projets d'évaluation, des notes documentaires, des résumés de recherche et des articles d'opinion

Objectif : 10 par année selon l'ETP de la dotation actuelle

Rendement en 2020-2021 : 25

Mobilisation des connaissances et rayonnement du secteur : Nombre de fois que le personnel du COQES participe à des conférences, des tables rondes et des séminaires sur des projets de recherche du COQES ou qu'il convoque des parties prenantes du secteur, y compris les conférences ou événements en mode virtuel ou à distance.

Objectif : 6 par année selon l'ETP de la dotation actuelle

Rendement en 2020-2021 : 11

Note sur les facteurs de risque : À cause de la pandémie de COVID-19, le COQES n'a pas mis en œuvre les conférences ou ateliers qui étaient prévus en 2020-2021. Lorsque les mesures de santé publique le permettront de façon responsable, le COQES augmentera son objectif en la matière pour les années à venir.

Administration

En tant qu'organisme gouvernemental, le COQES s'emploie à utiliser les fonds publics d'une manière responsable et judicieuse qui se révèle bénéfique au gouvernement et à la population de l'Ontario. Les paramètres inclus pour le rendement opérationnel rendent compte du succès du COQES dans l'utilisation judicieuse des ressources financières qui lui sont allouées.

Pourcentage des coûts indirects administratifs : Ratio des coûts indirects administratifs aux dépenses réelles, ce qui comprend les salaires, les avantages sociaux, la TI, le matériel de bureau et les coûts de fonctionnement du personnel non affecté à la recherche.

Objectif : < 10 %

Rendement en 2020-2021 : 5,85 %

Gestion conformément au budget : Exécuter le mandat du COQES conformément au budget annuel de fonctionnement afin de minimiser les sous-dépenses. (Nota : en tant qu'organisme provincial, le COQES n'a pas le droit de fonctionner à l'aide de coûts supérieurs aux revenus affectés)

Objectif : < 15 % de sous-dépenses

Rendement en 2020-2021 : 31,37 %

Note sur les facteurs de risque : Le fonctionnement durant la première année de la pandémie de COVID-19 s'est traduit par une interruption des activités attendues du COQES ainsi que des activités prévues avec nos partenaires des établissements d'enseignement. De plus, en raison de la transition effectuée à la haute direction au COQES et de la mise à jour du cadre de recherche stratégique pluriannuel, le déploiement de contrats de recherche externes ne s'est pas déroulé comme prévu en 2020-2021. L'écart de plus de 1 M\$ constaté dans les contrats de recherche externes ainsi que les retombées de la COVID-19 sur le fonctionnement sont à l'origine de l'insuffisance des dépenses, de telle sorte que l'objectif n'a pas été atteint au cours de l'exercice.

Communications

Pour surmonter les épreuves auxquelles fait face l'enseignement supérieur, il faut plus que des politiques gouvernementales. L'engagement du COQES à rendre publics ses travaux constitue une ressource utile qui permet de guider le ministère des Collèges et Universités et de donner aux dirigeants d'établissements d'enseignement, aux professeurs, aux étudiants, aux employeurs et au grand public la compétence de débattre en toute connaissance de cause des problèmes auxquels se bute le secteur en vue de les régler. Les paramètres d'évaluation des communications permettent de saisir non seulement l'ensemble des lecteurs de chacun des rapports, mais le nombre d'entre eux qui souhaitent continuer de lire les travaux du COQES. De tels paramètres témoignent des buts de mobilisation des connaissances dans les activités de communication du COQES.

Pourcentage de croissance des abonnés : Le pourcentage de croissance des abonnés collectifs à la liste d'envoi par courriel, au compte Twitter, à la page Facebook, à la page LinkedIn et aux futures plateformes de médias sociaux du COQES.

Taux de croissance de l'ensemble des lecteurs par produit : Le dénombrement moyen des aperçus de page relatifs aux publications de recherche, aux billets de blogue et au contenu Web propre à la recherche selon l'analytique du site Web du COQES.

Objectif : > 7 % de croissance par rapport à l'exercice précédent

Rendement en 2020-2021 : croissance des abonnés = 7,7 %; croissance de l'ensemble des lecteurs = 15,2 %

Distribution : Les produits de recherche (définis dans les paramètres du rendement de la recherche) seront distribués à certains destinataires. Ces produits seront accessibles, bilingues et en format numérique dans le site Web du COQES.

Objectif : 12 produits fondés sur les ETP actuels et le cadre de recherche

Rendement en 2020-2021 : 23

Conseil d'administration, 2020-2021

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique générale du Conseil et de veiller à ce que les activités du Conseil demeurent étroitement en phase avec son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration collabore étroitement avec la direction à la conception du plan d'activités et du budget annuels du COQES et à leur adoption.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*. Forts de leur bagage acquis dans les milieux des affaires, universitaires et gouvernementaux, les membres du conseil d'administration orientent les initiatives du COQES et contribuent à leur réussite.

A. Scott Carson (président par intérim)

Date de nomination : le 6 juin 2019

Date d'échéance du mandat : le 26 mars 2021

Rémunération en 2020-2021 : 4 200 \$

Beverly Brooks

Date de nomination : le 21 janvier 2021

Date d'échéance du mandat : le 20 janvier 2023

Rémunération en 2020-2021 : 300 \$

Suzanne B. Herbert

Date de nomination : le 18 octobre 2017 (premier mandat), le 26 novembre 2020 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : le 17 octobre 2020 (premier mandat), le 25 novembre 2021 (deuxième mandat)

Rémunération en 2020-2021 : 0 \$

Patricia Lang

Date de nomination : le 8 février 2018 (premier mandat); le 20 février 2020 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : le 7 février 2020 (premier mandat); le 19 février 2023 (deuxième mandat)

Rémunération en 2020-2021 : 1 400 \$

Daniel Woolf

Date de nomination : le 24 avril 2020

Date d'échéance du mandat : le 23 avril 2021

Rémunération en 2020-2021 : 1 100 \$

Annexe : Publications

Les rapports de recherche et billets de blogue suivants sont parus en 2020-2021.

Publications
David Trick – Trouver des précédents en lien avec une situation sans précédent (première partie) : une autre double cohorte?
David Trick – Trouver des précédents en lien avec une situation sans précédent (deuxième partie) : l'année où la musique s'est arrêtée
Amy Kaufman – Bravo à nos travailleurs dévoués et aux établissements d'enseignement dont ils sont issus!
Jackie Pichette et Rosanna Tamburri – Un système agile d'apprentissage permanent est nécessaire maintenant plus que jamais
Amy Kaufman – Qu'en est-il des nouveaux diplômés? Perspectives et résultats sur le marché du travail de la cohorte de 2020
Sarah Brumwell et Jackie Pichette – Au-delà des chiffres : comment les élèves se servent d'une plateforme gratuite de formation axée sur les compétences
Jeffrey Napierala et Amy Kaufman – Aux yeux des élèves étrangers, l'enseignement postsecondaire ne se limite pas aux études
Sarah Brumwell et Alexandra MacFarlane – Améliorer les compétences en numératie des élèves de niveau postsecondaire : quelle est la voie à suivre?
Jackie Pichette et Jessica Rizk – Trois recommandations pour l'apprentissage accessible à distance
Jessica Rizk et Amy Kaufman – Nouveau coup d'œil sur la recherche : à quoi ressemble un apprentissage de qualité en ligne?
Jeffrey Napierala – Entre l'arbre et l'écorce : de nombreux élèves de niveau postsecondaire éprouvent des difficultés financières
Jessica Rizk et Amy Kaufman – La pandémie de COVID-19 : les leçons que le secteur de l'EPS peut en tirer
Jackie Pichette, Sarah Brumwell et Jessica Rizk – Élargir l'accessibilité de l'enseignement supérieur à distance : leçons tirées de la pandémie et recommandations
Amy Kaufman et Angela McAllister – Dans l'environnement numérique de l'ère de la COVID, les compétences en cybersécurité sont essentielles
Jackie Pichette, Fiona Deller et Julia Colyar – Décloisonnement en Ontario : historique, données probantes et réflexions des éducateurs
Jackie Pichette – Une enquête menée auprès des Canadiens renforce la nécessité d'énoncer une définition claire et normalisée des « microtitres de compétences »
Ken Chatoor et Amy Kaufman – Le parcours des apprentis de l'Ontario : de l'école secondaire au marché du travail
Ken Chatoor et Sarah Brumwell – Plonger dans les métiers : examen approfondi de 10 programmes d'apprentissage en Ontario
Ken Chatoor – Recherche supplémentaire requise sur les apprenties et apprentis de l'Ontario
Document La liberté d'expression sur les campus – Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario, édition de 2020
Centre de recherche Negahweewin – Trousse de mobilisation du savoir autochtone : utilisation des résultats d'apprentissage autochtones pour promouvoir et évaluer la pensée critique et la citoyenneté mondiale
Document d'information du Ministère : Évaluation de l'OPAIP par le COQES*

Publications
Ken Chatoor — Pas d’excuses : Nécessité de répondre au besoin désespéré de données sur l’orientation sexuelle et sur l’identité et l’expression de genre dans le secteur des études postsecondaires
Jeffrey Napierala et Shakira Leslie – À l’occasion de la Journée internationale de la femme, n’oublions pas l’écart salarial qui persiste entre les hommes et les femmes
Victoria Barclay et Ken Chatoor – Les étudiants de première génération sont vulnérables à l’absence de liens entre étudiants dans un environnement d’apprentissage à distance
TOTAL : 25

* pas encore rendu public

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le Conseil) relèvent de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la loi et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales conventions comptables est compris à la note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers implique nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations affectant l'exercice comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes futures.

La direction du Conseil maintient un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les opérations sont dûment autorisées et consignées conformément aux exigences législatives et réglementaires et des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ce système est surveillé et évalué par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers et discuter de questions importantes liées aux informations financières ou aux contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par RSM Canada LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers expose ses responsabilités, la portée de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



Patricia Lang
Présidente, Comité d'audit



Janice Deakin
Présidente-directrice générale

3 juin 2021

DATE

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Rapport présenté aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Avis

Nous avons audité les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des conventions comptables principales.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités découlant de ces normes sont décrites en détail dans la section du rapport intitulée *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux exigences déontologiques pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Pour préparer les états financiers, la direction évalue la capacité du Conseil à poursuivre ses activités, divulgue, le cas échéant, les questions relatives à la continuité et utilise l'approche de continuité, à moins qu'elle n'ait l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités, ou qu'elle n'ait d'autre solution réaliste que de le faire.

Il revient aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus lié aux informations financières du Conseil.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit qui renferme notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau   lev   d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectu   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada d  tectera immanquablement une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent d  couler de fraudes ou d'erreurs et sont consid  r  es comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer sur les d  cisions   conomiques prises par les utilisateurs sur la base des   tats financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit.    cette fin, nous avons   galement men   les activit  s suivantes :

- Cerner et   valuer les risques d'anomalies significatives dans les   tats financiers, qu'elles r  sultent de fraudes ou d'erreurs; concevoir et appliquer des proc  dures d'audit adapt  es    ces risques; et obtenir des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas d  tecter d'anomalies significatives r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d  coulant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Prendre en consid  ration le contr  le interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Conseil.
-   valuer le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Formuler une conclusion concernant le caract  re appropri   de l'application, par la direction, de l'hypoth  se de continuit   d'exploitation et d'apr  s les   l  ments probants obtenus, l'existence d'incertitudes significatives au sujet d'  v  nements ou de conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du Conseil de poursuivre ses activit  s. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations connexes fournies dans les   tats financiers ou, si ces informations sont inad  quates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fond  es sur les   l  ments probants que nous avons obtenus jusqu'   la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou des   v  nements futurs peuvent faire en sorte que le Conseil cesse ses activit  s.
-   valuer la pr  sentation, la structure et le contenu des   tats financiers dans leur ensemble, y compris les informations fournies, et d  terminer si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et les   v  nements sous-jacents de mani  re    assurer une pr  sentation fid  le.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet notamment de l'  tendue et du calendrier pr  vus de l'audit et des constatations importantes qui en d  coulent, y compris toutes lacunes importantes dans le contr  le interne que nous avons relev  es pendant l'audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agr   s,
Experts-comptables autoris  s
Le 3 juin 2021
Toronto (Ontario)

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État de la situation financière
Au 31 mars 2021

	2021	2020
Actif financier		
Encaisse	958 595 \$	947 540 \$
Montants à recouvrer au titre de la TVH	50 276	30 001
Intérêts à recevoir	131	680
	1 009 002	978 221
Passif		
Créditeurs et charges à payer	274 333	238 048
Montant payable au ministère des Collèges et Universités (note 3)	757 925	773 251
Apports en capital reportés (note 4)	38 945	30 737
	1 071 203	1 042 036
Dette nette	(62 201)	(63 815)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (note 5)	38 945	30 737
Charges payées d'avance	23 256	33 078
	62 201	63 815
Excédent accumulé	- \$	- \$

Approuvé par le conseil
d'administration



Patricia Lang
Présidente, Comité d'audit



Susanne Herbert
Présidente par intérim
du conseil d'administration

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**État des résultats****Exercice clos le 31 mars 2021**

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Revenus			
Financement provincial	4 065 000	2 785 363	3 305 852
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	22 192	23 504	27 846
Revenu d'intérêt	9 411	2 438	9 903
	4 096 603	2 811 305	3 343 601
Dépenses (note 6)			
Gouvernance	420 450	441 685	489 580
Recherche	3 438 598	2 205 154	2 660 836
Administration	237 555	164 466	193 185
	4 096 603	2 811 305	3 343 601
Excédent de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	-	-	-

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**État de l'évolution de la dette nette****Exercice clos le 31 mars 2021**

	Budget 2021	Réel 2021	Réel 2020
Dette nette au début de l'exercice	63 815 \$	63 815 \$	80 327 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	35 000	31 712	20 896
Amortissement d'immobilisations corporelles	(22 192)	(23 504)	(27 846)
Aliénation d'immobilisations corporelles	-	1 085 222	4 770
Autres rajustements – charges payées d'avance		(9 822)	(9 562)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles		(1 085 222)	(4 770)
Dette nette à la fin de l'exercice	76 623 \$	62 201 \$	63 815 \$

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2021

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	- \$	- \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des apports en capital reportés	(23 504)	(27 846)
Amortissement d'immobilisations corporelles	23 504	27 846
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montants à recouvrer au titre de la TVH	(20 275)	235
Intérêts à recevoir	549	1 188
Charges payées d'avance	9 822	9 562
Créditeurs et charges à payer	36 285	(735 402)
Montant payable au ministère des Collèges et Universités	(15 326)	723 121
	11 055	(1 296)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(31 712)	(20 896)
Activités de financement		
Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles	31 712	20 896
Augmentation (diminution) de la trésorerie de l'exercice	11 055	(1 296)
Trésorerie au début de l'exercice	947 540	948 836
Trésorerie à la fin de l'exercice	958 595 \$	947 540 \$

1. L'ORGANISME

Formation et statut

Le pouvoir de créer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (ci-après le « Conseil ») a été prescrit dans la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (ci-après la « Loi »). Le Conseil est un organisme de la Couronne qui relève du ministère des Collèges et Universités (ci-après le « MCU »), autrefois le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (ci-après le « MFCU ») et il entre dans la catégorie des organismes de services opérationnels.

Le Conseil consiste en une personne morale sans capital-actions qui n'est assujetti ni à la *Loi sur les personnes morales* ni à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est régi par l'article 132, le paragraphe 134 (1) et l'article 136 de la *Loi sur les sociétés par actions*. En tant qu'organisme de la Couronne, le Conseil n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un organisme de la Couronne et agit à ce titre uniquement. Les limites quant à la capacité du Conseil d'entreprendre certaines activités sont établies dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU en date du 6 décembre 2006, de même que dans la version renouvelée de ce protocole d'entente en date du 9 janvier 2013.

Opérations du Conseil

Le Conseil a pour objectif d'aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est offert, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration nommé par décret.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Conseil reflètent les déclarations de la direction, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Aucun état de gains et pertes de réévaluation n'a été présenté comme il n'y a eu ni gains ni pertes de réévaluation au cours de l'exercice.

Le Conseil met en œuvre les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité d'exercice

Les revenus et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel se sont produits les événements ou opérations ayant donné lieu au revenu, pendant que les dépenses sont constatées dans l'exercice au cours duquel les biens sont acquis ou les services sont rendus, une responsabilité légale est engagée, ou des transferts sont exigibles.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Le Conseil est financé uniquement par le gouvernement de l'Ontario aux termes des modalités budgétaires déterminées par le MCU. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le MCU.

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le MCU sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés, et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Attribution des dépenses

Le Conseil se consacre à la recherche, offre un appui et tient un rôle de défenseur en vue d'améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire. Le coût de chaque mission englobe les salaires et avantages sociaux, les activités de recherche ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement qui sont directement liées à la prestation des services. Les salaires et avantages sociaux sont attribués à la gouvernance, à la recherche et à l'administration, selon l'activité à laquelle ils se rapportent ou bénéficient. Les contrats et projets relatifs à la recherche ont été attribués à la recherche. Les autres dépenses de fonctionnement ont été imputées à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction des effectifs à la fin de l'exercice.

Apports reportés

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le MCU, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis.

Les sommes reçues qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatées à titre d'apports en capital reportés puis comptabilisées sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Les apports en capital reportés sont amortis par imputation aux revenus conformément à la politique d'amortissement qui s'applique aux immobilisations corporelles comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur nominale.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les frais de licence des logiciels sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Elles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Ameublement et équipement	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les dépenses relatives aux immobilisations corporelles et qui sont inférieures à 1 000 \$ sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont engagées.

Le Conseil examine à intervalles réguliers la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus d'utilité à long terme aux yeux du Conseil, l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle est comptabilisé à titre de dépenses dans l'état des résultats.

Actif et passif financiers

Le Conseil évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tout son actif financier et son passif financier au coût amorti.

L'actif financier évalué au coût amorti englobe la trésorerie, les débiteurs et les intérêts à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs, les charges à payer et le montant dû au ministère des Collèges et Universités.

Baux et frais de location

Les baux sont comptabilisés à titre de baux d'exploitation lorsque les paiements du loyer sont d'abord comptabilisés dans l'état des résultats puis rajustés de façon linéaire sur la durée du bail connexe. La différence entre les frais de location calculés de façon linéaire et les paiements du loyer, selon ce qui est stipulé dans la convention de bail, est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

Utilisation des estimations

La préparation d'états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations se rapportent essentiellement à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement connexe des apports en capital, lesquelles sont fondées sur la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles.

3. MONTANT DÛ AU MINISTÈRE DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Conformément au protocole d'entente du Conseil, le financement reçu en excédent des dépenses peut devoir être remboursé et il est comptabilisé comme montant payable au MCU.

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 31 712 \$ (20 896 \$ en 2020) du financement qu'il reçoit du MCU afin d'effectuer d'autres achats d'immobilisations. Les fonds du MCU utilisés pour l'achat de telles immobilisations ont été inclus en tant qu'apports en capital reportés et doivent être amortis par imputation aux revenus au même titre que l'amortissement de l'actif acheté.

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	30 737 \$	37 687 \$
Apport reçu	31 712	20 896
Moins : montants constatés dans les revenus	(23 504)	(27 846)
Solde à la fin de l'exercice	38 945 \$	30 737 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total 2021	Total 2020
Solde au début de l'exercice	176 416 \$	911 925 \$	148 502 \$	1 236 843 \$	1 220 717 \$
Ajouts	31 712	-	-	31 712	20 896
Aliénations	(36 351)	(911 925)	(136 946)	(1 085 222)	(4 770)
Solde à la fin de l'exercice	171 777 \$	- \$	11 556 \$	183 333 \$	1 236 843 \$

Amortissement cumulé	Matériel informatique	Améliorations locatives	Mobilier et matériel	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	166 377 \$	910 280 \$	129 449 \$	1 206 106 \$	1 183 030 \$
Ajouts	14 362	1 645	7 497	23 504	27 846
Aliénations	(36 351)	(911 925)	(136 946)	(1 085 222)	(4 770)
Solde à la fin de l'exercice	144 388 \$	- \$	- \$	144 388 \$	1 206 106 \$

Valeur comptable nette	27 389 \$	- \$	11 556 \$	38 945 \$	37 737 \$
------------------------	-----------	------	-----------	-----------	-----------

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au cours de l'année, le bail est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé. Le coût et le cumul de l'amortissement des améliorations locatives et du mobilier et du matériel ont été radiés puisqu'ils ne seront pas transférés aux nouveaux locaux. Le matériel informatique entièrement amorti s'élevant à 36 351 \$ (2020 – 4 770 \$) a lui aussi été radié.

6. DÉPENSES PAR MISSION

	Gouvernance	Recherche	Administration	Total 2021	Total 2020
Salaires et avantages sociaux	289 214 \$	1 426 089 \$	138 247 \$	1 835 550 \$	2 057 764 \$
Activités de recherche	-	257 936	-	257 936	479 559
Contrats de consultation	75 086	31 904	2 204	109 194	161 572
Autres dépenses de fonctionnement	77 385	489 225	24 015	590 625	644 706
	441 685 \$	2 205 154 \$	164 466 \$	2 811 305 \$	3 343 601 \$

7. CONVENTIONS DE RETRAITE

Le Conseil verse des cotisations pour le compte de son personnel au Régime de retraite des fonctionnaires géré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario et qui constitue un régime interentreprises. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

En 2020-2021, les taux de cotisation se sont fixés à 7,4 % (2020 – 7,4 %) du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (ci-après le « MGAP »), un taux de 10,5 % (2020 – 10,5 %) des gains au-delà du MGAP s'y est ajouté.

Les cotisations d'un montant de 94 564 \$ (2020 – 101 804 \$) sont comprises dans les dépenses de l'état des résultats, et la somme de 10 547 \$ (2020 – 5 904 \$) est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil est exposé à des risques financiers, notamment sur le plan du crédit et des liquidités. Le Conseil a adopté un cadre intégré de gestion des risques. Le cadre offre une méthode cohérente de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les marchés, est minime.

8. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Le Conseil est exposé à un risque de crédit lié à ses liquidités. Ce risque est géré en conservant des soldes de trésorerie auprès d'une institution financière canadienne de grande qualité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'une éventuelle incapacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations liées à ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles. Le Conseil gère ce risque en prévoyant les flux de trésorerie tirés des activités et en anticipant les activités d'investissement et de financement pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité a trait au montant des crédettes et des charges à payer. Le Conseil dépend du soutien continu du MCU pour assurer la continuité de ses activités.

9. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion du nouveau coronavirus (COVID-19) était devenue une pandémie. L'épidémie a amené les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, l'imposition de périodes de confinement et de quarantaine et de consignes de distanciation physique, ont considérablement perturbé les activités d'entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont connu une volatilité et une faiblesse importantes. L'ampleur des répercussions de la COVID-19 sur les résultats de Conseil dépendra de l'évolution de la situation, qui demeure très incertaine et dont l'issue n'est pas prévisible avec certitude, notamment en raison de nouveaux renseignements concernant la gravité de la COVID-19 et des mesures prises pour contenir le virus ou son impact, entre autres.